

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 27 février 2025

Délibération N° : 2025 - 02 - 01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 22 février, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 14 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	14	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERES, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes excusées : Paul LAURENT.

Paul LAURENT a donné pouvoir à Benjamin TREGUER.

Secrétaire de séance : Fabienne MADEC

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

OBJET : Approbation du conseil municipal du 23 janvier 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Bernard MICHEL, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal du précédent Conseil Municipal qui leur a été transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance de celui-ci préalablement et sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2025.

La Secrétaire de Séance,
Fabienne MADEC



Le Maire,
Bernard MICHEL

